

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

06074160

Tribunal de Commerce de Tournai

Déposé au greffe le **18 AVR. 2006**

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/04/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : INAUDIBLE

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue de l'Yser, 2 à 7540 Kain

N° d'entreprise : 0438300933

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Texte

Procès-verbal d'assemblée générale sous seing privé du 31/03/06 à 9 heures trente.

Monsieur Bernard Dagnies, président, ouvre l'assemblée. Il fait constater que l'entièreté des membres est présent. Il précise l'ordre du jour : transfert de siège social.

A l'unanimité, il a été décidé de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante : Rue Raoul Van Spitael, 2 à 7540 Kain et ce suite à une décision du Conseil Communal de Tournai qui a décidé une redénomination et une renumérotation des rues homonymiques en sa séance du 28 octobre 2005.

Cette même assemblée ratifie, pour autant que de besoin, les opérations effectuées pour compte de l'ASBL par les membres de celle-ci depuis 1991.

Suite démission acceptée de Guy Dagnies, l'ASBL est représenté par les administrateurs suivants et ce pour une durée indéterminée : Monsieur Bernard Dagnies, Madame Anne-Marie Dekimpe et Monsieur Jérémy Dagnies, tous trois domiciliés Rue Raoul Van Spitael, 2 à 7540 KAIN.

Monsieur Bernard Dagnies est nommé Président et Monsieur Jérémy Dagnies est nommé secrétaire-trésorier.

Cette décision prend effet à compter de ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et le procès-verbal dressé à Kain le 31 mars 2006 à 11 heures.

Bernard Dagnies
PrésidentMentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto**

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature